

Règlement de l'Opération Roblin - "Aspiration et Inspiration"

Article 1 : Nature de l'Opération

La société Franke France SAS, société par actions simplifiée au capital de 3 577 467,48 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Compiègne sous le n° 697 080 273 , dont le siège social est situé au 13 Avenue Aristide Briand, 60230 Chambly, organise du 1er mars au 30 juin 2018 une Opération Consommateurs sous la marque Roblin, intitulée : «Aspiration et Inspiration» dans les conditions mentionnées au présent règlement.

Ne peuvent participer à cette opération le personnel de Franke France ainsi que toute personne bénéficiant des conditions de vente au personnel Franke France et le personnel des sociétés distributeurs des produits Roblin.

Article 2 : Principe de l'Opération

Pour tout achat, entre le 1^{er} mars et le 30 juin 2018, d'une hotte fabriquée en France, dont la référence figure dans la liste des références mentionnées à l'article 3 du présent règlement, dans l'un des magasins participant à l'Opération en France Métropolitaine, Corse, Monaco, Andorre et DOM TOM , le consommateur bénéficiera , sur demande formalisée par l'envoi du bulletin de participation, d'un abonnement d'un an au magazine « Elle DECORATION », soit 9 magazines + 1 hors-série d'une valeur commerciale de 49,10€.

Article 3 : Produits concernés

L'Opération « Aspiration et Inspiration » concerne exclusivement les produits Roblin, fabriqués en France, dont les références sont les suivantes :

- **Plafonniers** : CONSTELLATION – LUNA – HIGH CONFIDENCE – CONFIDENCE – EVOLUTION – INSPIRATION - COMETE – AQUA – AQUA SLIM
- **Hottes murales** : BACCARAT - VIZIO – OCEANE – VISION – VENTURI – GALILEE – GALIA – ALLURE – WINDY – VIMEA – ESCALE – CARDINALE – ATRIUM – IKOS – MIKONOS – LOTUS – ORELIA – URBAN – AUSTRAL – STELLA – POETIK – IRIS – LIDO – MISSOURI – NEVADA – IDAHO – TRAPEZE – ICONE – DIAGO – OSMOSE – OLYMPE – VENUS – VULCAIN – SILENT BOX
- **Hottes centrales** : LIDO – CARDINALE – OCEANE - ESCALE – ATRIUM - STELLA
- **Groupes aspirants** : SIGMA – ALTIMA – ALPHA – PREMIUM – CONFIDENCE – SYMPHONIE – ULYSSE – SERTIS - INSPIRATION – SYMPHONIE 28 – HARMONIE – HARMONIE PLUS

Article 4: Conditions d'attribution de la dotation

4.1. Principe

L'Opération est valable du 1^{er} mars au 30 juin 2018 inclus. La date d'établissement de la facture justifiant de l'achat d'un produit Roblin devra donc être comprise entre le 1^{er} mars et 30 juin 2018 inclus.

La facture doit être libellée au nom de la personne physique ayant procédé à l'achat et en aucun cas, au nom d'une personne morale.

Pour recevoir sa dotation, le consommateur doit :

- Acheter entre le 1^{er} mars et le 30 juin 2018 un produit Roblin concerné par l'opération
- Inscrire sur le bulletin de participation ou sur papier libre ses nom, prénom et adresse complète ainsi que le numéro de série du produit acheté.

- Joindre une copie de la facture d'achat acquittée du produit Roblin concerné ou une copie du bon de commande avec acompte intégral (en cas de commande d'un produit Roblin dans le cadre de l'achat de meubles de cuisine) où apparaissent et sont entourés la date, le prix et la référence du produit concerné
- Envoyer le tout à ses frais sous enveloppe suffisamment affranchie au plus tard le 9 juillet 2018 inclus (cachet de la poste faisant foi) au centre de gestion :

**Opération Roblin – Aspiration et Inspiration
45944 ORLEANS CEDEX 9**

Les frais d'envoi du bulletin de participation et de la copie de la facture sont à la charge du consommateur.

La copie de la facture ne doit pas être envoyée par les magasins : le consommateur aura en charge de l'envoyer au centre de gestion dont l'adresse est mentionnée ci-dessus.

Si votre dossier de participation respecte les conditions de l'Opération, l'abonnement sera activé (avec envoi des magazines à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation), dans un délai de 6 à 8 semaines environ à compter de la réception de sa demande complète et conforme aux instructions mentionnées au présent règlement.

Article 5 : Dispositions générales

Cette offre est limitée à une seule demande par foyer (même nom, même adresse) sur toute la durée de l'Opération. Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres offres ou remises promotionnelles portant sur les mêmes produits.

Toute demande illisible, incomplète, falsifiée, raturée ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle.

En aucun cas l'abonnement ne pourra être cédé, ou échangé à la demande des bénéficiaires, contre des espèces ou d'autres prix.

Franke France pourra écourter, proroger, modifier ou annuler l'Opération si des circonstances extérieures l'y contraignent. Toute décision de Franke France concernant l'existence, le déroulement et l'achèvement de l'Opération, est souveraine et n'est susceptible d'aucun recours.

Le règlement complet de l'Opération est disponible auprès de : Opération Roblin – Aspiration et Inspiration – 45944 Orléans Cedex

Article 6 : Données personnelles

Le consommateur a la faculté d'exercer ses droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement au traitement de ses données conformément à la réglementation en vigueur. En application du règlement 2016/679 du 27 avril 2016, la personne physique peut exercer son droit à la limitation du traitement, à l'effacement de ses données et la portabilité à partir du 25 mai 2018.

Ces droits peuvent être exercés auprès de Franke France qui a collecté les données à caractère personnel de la manière suivante :

Par voie postale, en nous écrivant à l'adresse suivante :

Franke France S.A.S, BP 13 - Avenue Aristide Briand - 60230 Chambly France, en indiquant vos nom, prénom, adresse, email

Par voie électronique, en nous écrivant à l'adresse suivante : ks-clients.fr@franke.com

Vos données personnelles seront conservées dans les conditions prévues par la réglementation applicable.